



# Départements et politiques familiales

## CONTEXTE

Depuis 2014, la compétence départementale en matière de petite enfance et de soutien à la parentalité a été renforcée par la généralisation des schémas directeurs des services aux familles. La quasi totalité des départements a ainsi adopté un schéma pluriannuel avec l'objectif d'établir une méthode de gouvernance territoriale de la politique d'accueil de la petite enfance et de soutien à la parentalité. L'enjeu principal aujourd'hui est de mettre en œuvre une dynamique partenariale dans chaque département pour mieux connaître l'offre existante et la faire évoluer dans une volonté d'égalité territoriale et de meilleure qualité du service.

La prise en compte de cette politique publique est plutôt récente pour les départements, ce qui implique de la part des élus une bonne connaissance de leurs enjeux socio-économiques et des dispositifs innovants à développer sur leur territoire.

## OBJECTIFS

Au terme de cette formation, les élus seront capables de :

- **Décrypter** les enjeux-clés à l'échelle nationale et locale
- **Définir** une ligne directrice en matière de petite enfance et de soutien à la parentalité dans leur département
- **Valoriser** politiquement leurs décisions dans le champ de cette politique publique

## Bonus

La participation des partenaires et des usagers de la politique Petite Enfance et Parentalité dans la définition des orientations politiques du département

## PROGRAMME

Conçue pour donner aux élus départementaux les clés de compréhension et d'action locale en matière de politique de services aux familles, cette formation se compose de deux temps forts :

## INTERVENANTE

**Marion HAJDENBERG**, responsable du Pôle Enfance et Parentalité du Groupe ENEIS, a une expérience de plus de 15 ans auprès des collectivités et d'acteurs de la politique familiale. Elle a réalisé de nombreuses missions d'évaluation et d'accompagnement de structures relevant de la branche Famille de la Sécurité Sociale ou de départements dans la définition de leurs politiques de protection maternelle et infantile ou d'accueil du jeune enfant. Elle a par ailleurs formé des dizaines d'agents et élus aux enjeux de cette politique publique, notamment à travers le prisme de l'attractivité territoriale.

## PUBLICS

Élu(e)s, agents administratifs, salariés d'entreprises

**La formation sera singularisée en fonction des participants.**

## DURÉE

1 journée (9h - 17h)

## DATES

[À la demande, nous consulter](#)

## LIEU

IFET, Paris

## Demi-journée n°1

- Fondamentaux réglementaires et socio-économiques des politiques de l'enfance et de soutien à la parentalité
- Analyse critique des enjeux du département à partir des données socio-démographiques et de l'offre existante de services dans le champ des politiques familiales
- Focus sur les bonnes pratiques de certains territoires et les innovations émergentes

## Demi-journée n°2

- Atelier de négociation entre acteurs territoriaux (État, EPCI, CAF, etc.) autour d'un enjeu de politique d'accueil du jeune enfant ou de soutien à la parentalité
- Focus « Comment communiquer auprès des familles sur ma politique familiale »

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**ATTENTION : certaines formations sont associées à un bulletin d'inscription spécifique.  
Vérifiez bien que le bulletin d'inscription que vous complétez est bien en rapport avec la formation choisie**

Madame - Monsieur : .....

Fonction : .....

Collectivité : .....

Adresse de la collectivité : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Courriel du correspondant formation (indispensable) : .....

Coordonnées personnelles (pour envoi de la convocation - merci d'écrire très lisiblement) : .....

Tél. mobile : .....

Courriel : .....

Je souhaite m'inscrire à la formation .....

qui se déroulera le .....

J'ai connu cette formation par .....

La formation doit être facturée :  à la collectivité  directement à l'intéressé(e)

Prix de la session : 590 € la journée (+ pour les élu(e)s, adhésion individuelle pour l'année civile : 50 €)

Prix de la session : 550 € la journée (Départements adhérents à l'IFET)

Ce prix comprend également la documentation et le repas pris en commun

**Date et signature :** .....

Bulletin à retourner à l'IFET : mél. : [ifet@departements.fr](mailto:ifet@departements.fr) ou au correspondant formation de votre collectivité

### CONDITIONS D'ANNULATION

**• Annulation du fait du stagiaire ou de la collectivité**

Toute annulation doit être impérativement confirmée par écrit (courrier ou fax). L'absence totale de confirmation écrite entraînerait le règlement intégral de l'inscription. Annulation reçue plus de 15 jours avant le début du stage : aucun frais. Annulation reçue jusqu'à 4 jours (inclus) avant le début du stage : frais de dédit correspondants à 50% du prix du stage, et à la totalité au delà de 4 jours. Tout stage commencé est intégralement dû.

**• Annulation et report du fait de l'IFET**

Tout stage ne réunissant pas l'effectif requis peut être annulé par l'IFET jusqu'au dernier moment. Vous en êtes informé par téléphone ou par télécopie, ou par tous les moyens à la disposition de l'IFET.